

Volet 1

Les captures de saumon atlantique en 2022

Ce document présente les captures de saumon atlantique enregistrées sur le site declarationpeche.fr. Les captures de saumons de l'année 2022 sont faibles. 675 saumons ont été déclarés prélevés.

L'effectif des saumons pris à la ligne en 2022 est le plus faible de ces dix dernières années. Toutes les régions voient leurs captures baisser avec toutefois des différences régionales : Artois Picardie (-72%), Seine-Normandie (-76%), et en Bretagne (-52%) et Adour-Garonne (-27%).

Les captures ont atteint 10% du TAC global national en 2022 (Chapitre 4). Sur 38 cours d'eau gérés par TAC sur lesquels il y a eu des captures, huit arrêtés de fermetures anticipées ont été pris et concernaient 9 cours d'eau au total.

1. Les captures de saumons en 2022

Les captures de saumons déclarées sur declarationpeche.fr sont présentées par cours d'eau et âge marin* (Tableau 1 et Figure 1). L'évolution des tendances est représentée par des flèches.

↑ Forte progression (sup. à +50%)	↓ Forte diminution (inf. à -50%)
↗ Légère progression (de +10% à +50%)	↘ Légère diminution (de -10% à -50%)
→ Stable (de -10% à +10%)	

La majorité des captures déclarées par cours d'eau sont en diminution forte ou légère.

L'ensemble des régions présente une diminution des effectifs de saumons capturés ; on observe une régression du total des captures de -54% par rapport à la moyenne des dix dernières années (Mdda).

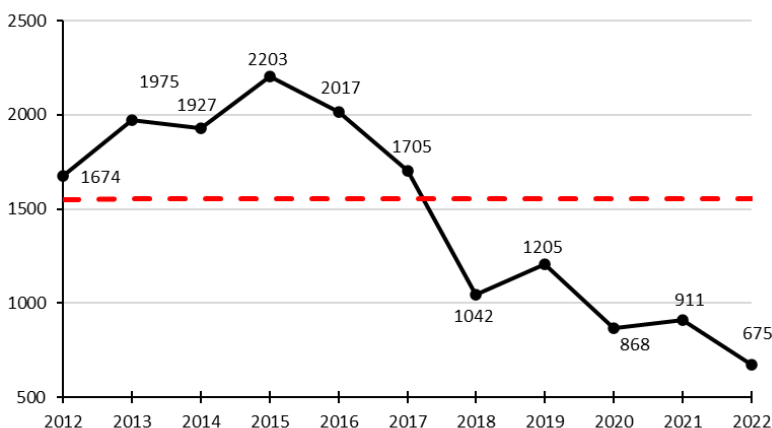


Figure 1 : Evolution des effectifs de captures à la ligne ces 10 dernières années (moyenne des 10 dernières années en pointillés)

La pêche professionnelle a également enregistré une baisse des effectifs de saumons capturés en 2022 (-30%) par rapport à la moyenne des dix dernières années (Mdda) (chiffres du CNICS : Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés migrateurs).

Région/Cours d'eau	PHM	1HM	Total et tendance	Mdda
CANCHE	0	2	↓ 2	6
AUTHIE	0	1	↓ 1	4
ARTOIS PICARDIE	0	3	↓ 3	11
BRESLE	1	1	↓ 2	11
ARQUES	2	1	↓ 3	8
DURDENT	0	0	↓ 0	1
VALMONT	0	0	↓ 0	2
TOUQUES	1	0	↓ 1	3
ORNE	0	0	↓ 0	5
VIRE	1	1	→ 2	2
SAIRE	0	0	↓ 0	7
SIENNE	16	1	↓ 17	55
SEE SELUNE	61	10	↓ 71	312
SEINE NORMANDIE	82	14	↓ 96	398
COUESNON	12	15	↓ 27	57
GOUET	0	0	↓ 0	1
LEFF	5	1	↘ 6	8
TRIEUX	31	3	↘ 34	54
JAUDY	7	3	↘ 10	7
LEGUER	33	17	↘ 50	86
DOURON	1	4	↓ 5	21
QUEFFLEUH	0	0	↓ 0	2
PENZE	18	9	↘ 27	34
FLECHE	0	0	↓ 0	1
ABER ILDUT	1	0	↓ 1	8
ABER BENOIT + Benouic	0	0	↓ 0	2
ABER WRACH	1	0	↓ 1	4
ELORN	3	3	↓ 6	43
RIVIERE DAOULAS (Mignonne + Faou + Camfrou)	1	0	↓ 1	3
AULNE + Douffine	12	0	↓ 12	33
BRETAGNE NORD	125	55	↓ 181	373
GOYEN	4	8	↓ 12	36
ODET + AFFL	2	2	↓ 4	61
AVEN	15	0	↓ 15	47
LAITA-ISOLE-ELLE + AFF	49	49	↓ 98	212
SCORFF	12	0	↓ 12	41
BLAVET +AFF	33	14	↘ 47	67
KERGOIX	0	0	↓ 0	1
BRETAGNE SUD	118	73	↓ 191	463
BRETAGNE	243	128	↓ 372	811
GAVE OLORON	147	14	↘ 161	241
GAVE MAULEON	19	0	↘ 19	25
NIVE	0	0	↓ 0	6
GAVE PAU	21	3	↑ 24	7
NIVELLE	0	0	↓ 0	1
ADOUR GARONNE	187	17	↓ 204	275
TOTAL LIGNE	512	162	↓ 675	1553

Tableau 1 : Captures de saumons en 2022 par cours d'eau et âge de mer et Mdda

*PHM = Saumons de printemps avec plusieurs hivers de mer
HM = castillons avec 1 seul hiver de mer

2. Caractéristiques biométriques

Les caractères biométriques des poissons capturés, comme la taille et le poids, permettent de suivre l'évolution des populations de saumons atlantiques (Tableau 2).

En 2022 le plus gros saumon capturé atteignait une longueur de 0.95 m pour 9.2kg. Il s'agit d'un saumon de printemps pêché sur le Gave d'Oloron dans les Pyrénées-Atlantiques.

	PHM	1HM	Record
Taille moyenne (en mm)	770	610	950 mm et 9200 g sur le Gave d'Oloron
Poids moyen (en g)	4244	2037	

Tableau 2 : Tailles et poids moyens des saumons de printemps (PHM) et castillons (HM) déclarés en 2022

3. Proportion des saumons de printemps et des castillons

D'après les lectures d'écaillés, la proportion de castillons et de saumons de printemps dans les captures en zone fluviale varie de manière importante d'une année sur l'autre (de 24% à 68% de castillons) (Figure 2).

En 2022, la proportion de captures de saumons de printemps est plus importante que les captures de castillons (76% contre 24%) (Figure 2). Depuis 10 ans, 2022 est l'année où la proportion des saumons de printemps est la plus importante dans les captures.

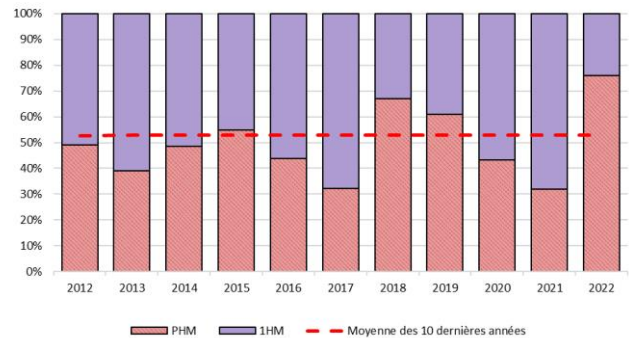


Figure 2 : Proportion des saumons de printemps et des castillons dans les captures de ces 10 dernières années

4. Consommation des Totaux Autorisés de Captures (TAC) pour la saison 2022

Les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) des cours d'eau bretons et du bassin Seine-Normandie ont adopté un mode de gestion de pêche des saumons basé sur un Total Autorisé de Captures (TAC). Ce TAC, défini par bassin, est calculé sur la base de surface d'habitats favorables à la croissance des juvéniles de saumons ou tacons et la capacité d'accueil de ces mêmes habitats. Il est fixé de façon à préserver, en fin de saison de pêche, un contingent de géniteurs suffisant (cible d'échappement) pour garantir à long terme le renouvellement optimal des populations. Depuis 2000, des TAC spécifiques de saumons de printemps par bassin ont été institués afin de modérer les prélèvements sur cette frange sensible de la population de saumons en déclin.

La figure 3 représente la consommation des TAC de saumons de printemps et globaux au cours de la saison 2022. En 2022, neuf rivières ont fait l'objet de fermetures anticipées de la pêche : le Jaudy, le Leguer, le Trieux, l'Aulne, la Douffine, le Couesnon, le Blavet, l'Arques, la Bresle.

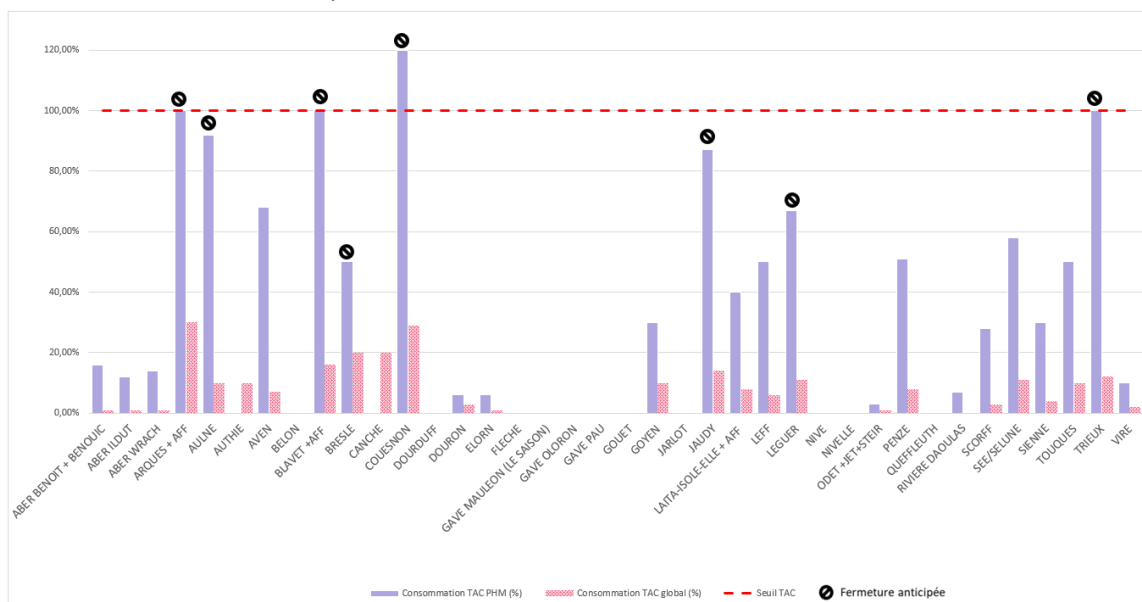


Figure 3 : Consommation des TAC des rivières normandes et bretonnes en 2022

Ce document présente les captures de truites de mer prises à la ligne et enregistrées sur le site declarationpeche.fr. Les captures déclarées de truites de mer de 2022 sont exceptionnellement basses avec 51 captures.

Les déclarations présentent une baisse de -78% par rapport à la moyenne des dix dernières années. Les chiffres sont en baisse sur l'ensemble des bassins où la truite de mer a été capturée en 2022 : en Artois-Picardie (-92%) et sur le bassin Seine Normandie (-72%) dans les autres régions (Bretagne et Sud-Ouest) -66%.

1. Les captures de truite de mer en 2022

Région/ Cours d'eau	Total et tendance	Mdda
MEULEUSTROOM	↓ 0	1
LIANE	↓ 0	1
SLACK	↓ 0	7
CANCHE	↓ 4	28
AUTHIE	↓ 0	17
ARTOIS PICARDIE	↓ 4	51
BRESLE	↓ 1	18
ARQUES	↓ 17	37
DURDENT	↔ 4	7
VARENNE	↓ 0	1
SAANE	↓ 0	1
VALMONT	↔ 9	10
SEINE	↓ 0	2
BETHUNE	↓ 0	1
ANDELLE	↓ 0	1
RISLE	↓ 0	1
EAULNE	↓ 0	1
HAUTE NORMANDIE	↓ 31	75
TOUQUES	↓ 6	53
DIVES	↓ 0	1
THUE	↓ 0	1
CALONNE	↓ 0	2
MUE	↓ 0	1
SAIRE	↓ 0	2
SEULLES	↓ 0	1
SOULLE	↓ 0	1
SIENNE	↓ 0	1
SELUNE	↓ 0	2
SEE	↓ 0	2
VIRE	↓ 0	1
ORNE	↓ 0	2
BASSE NORMANDIE	↓ 6	58
SEINE NORMANDIE	↓ 37	132
Autres régions (Bretagne, adour Gaves)	↓ 10	29
TOTAL LIGNE	↓ 51	237

Le suivi des captures de truite de mer a été instauré en 1992 dans un premier temps sur les cours d'eau des régions Normandie et Artois Picardie, où cette espèce est particulièrement bien implantée. À compter de 1996, ce suivi s'est étendu à tous les cours d'eau classés à truite de mer de la façade atlantique (Tableau 3 et Figure 4).

L'ensemble des régions présente une diminution des captures déclarées de truites de mer ; le total des captures présente une forte régression de -63% par rapport à la moyenne des dix dernières années.

Les déclarations de captures de truites de mer pour les pêcheurs professionnels en 2022 sont en progression de 63% par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Face aux faibles déclarations de truites de mer ces dernières années, le taux d'échantillonnage est faible et affecte la précision des résultats exposés ci-après.

L'amélioration de la participation des pêcheurs de truite de mer est essentielle pour augmenter le nombre et la qualité des informations recueillies.

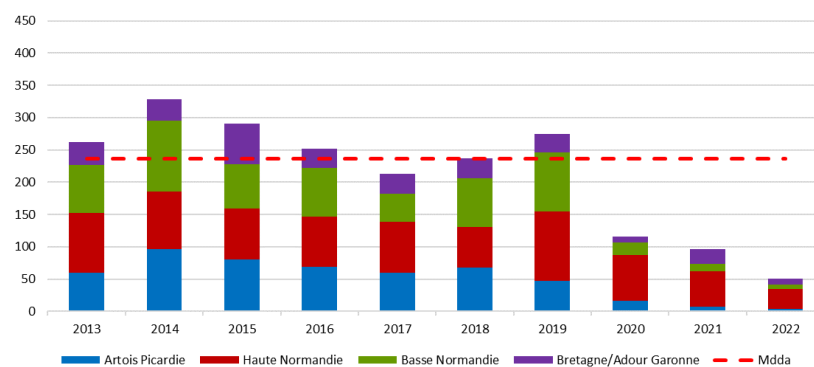


Tableau 3 : Captures de truite de mer en 2022 par cours d'eau et moyenne des 10 dernières années (Mdda)

Figure 4 : Distribution du nombre de déclaration de captures par région ces 10 dernières années

2. Caractéristiques biométriques

Les caractères biométriques des poissons capturés, comme la taille et le poids, permettent de suivre l'évolution des populations de truites de mer (Tableau 4).

En 2022, la plus grande truite de mer capturée atteignait une longueur de 76 cm et la plus lourde atteignait un poids de 5.2 kg. La truite de mer record dont toutes les mesures sont connues a été capturée en Seine Maritime sur la Valmont elle mesurait 74 cm pour 5.2kg.

	TRM	Record
Taille moyenne (en mm)	551	760 mm sur la Valmont
Poids moyen (en g)	2144	5240 g sur la Valmont

Tableau 4 : Tailles et poids moyens des truites de mer déclarées et conservées en 2022

Le nombre d'autorisations migrateur est en baisse par rapport à la moyenne des dix dernières années (- 10%). 784 sorties de pêche ont été enregistrées par 103 pêcheurs en 2022. 5% des captures de saumons et 60% des captures déclarées de truites de mer ont été remises à l'eau. 71% des déclarations sont effectuées par l'intermédiaire des dépositaires et 29% sont faites par les pêcheurs eux-mêmes sur le site declarationpeche.fr

1. Les autorisations migrateurs en 2022

Tableau 5 : Nombre d'autorisations migrateurs vendues en 2022 et moyenne des 10 dernières années (Mdda)

Grands bassins	2022	Mdda
Artois Picardie	👉 277	355
Seine-Normandie	👉 995	1252
Loire-Bretagne	👉 1161	1416
Adour-Garonne	➡ 804	881
Total	➡ 3237	3904

Le nombre d'autorisations migrateurs est en baisse sur les bassins Artois-Picardie (-19%), Seine-Normandie (-18%), Loire-Bretagne (-12%) et plus généralement sur l'ensemble des bassins (-10%). La vente d'autorisations migrateurs est en hausse de 10% sur le bassin Adour-Garonne (Tableau 5 et Figure 5)

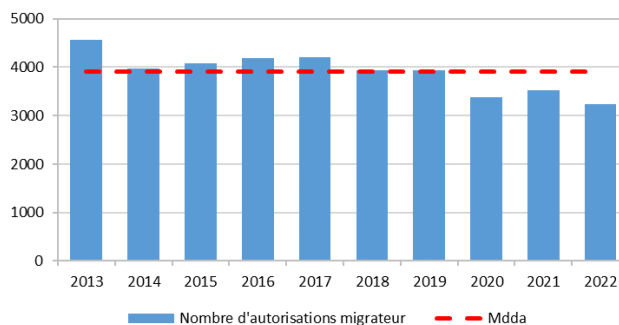


Figure 5 : Evolution du nombre d'autorisations migrateur en France ces 10 dernières années

2. Utilisation des carnets de sorties en 2022

Depuis 2020, declarationpeche.fr permet la déclaration obligatoire des captures de saumons, volontaire des captures de saumons remis à l'eau et volontaire des captures de truites de mer (conservées ou remises à l'eau). Les pêcheurs possédant une autorisation migrateurs peuvent se créer un espace personnel sur le site pour déclarer leurs captures mais également enregistrer leurs sorties. Via cet espace les pêcheurs peuvent consulter leurs captures et sorties. En 2022, 103 pêcheurs ont utilisé cette fonctionnalité de declarationpeche.fr et ont enregistré 784 sorties.

Utilisation des carnets de sorties sur Declarationpeche.fr en 2022	
Nombre de pêcheurs utilisant les carnets de sorties	103
Nombre total de sorties	784
Nombre moyen de sorties par pêcheur	8
Nombre maximal de sorties enregistrées pour un pêcheur	94
Total temps de pêche renseigné	2816h
Durée moyenne d'une sortie	3h35
Temps de pêche moyen par pêcheur sur la saison	27h
Temps de pêche maximal sur la saison	367h

Tableau 6 : Utilisation des carnets de sorties par les pêcheurs sur declarationpeche.fr en 2022

3. Dépôts d'écaillés et captures remises à l'eau en 2022

Dans le cas du saumon, chaque capture conservée doit être baguée et déclarée. Pour la truite de mer et pour les saumons remis à l'eau, la déclaration est facultative. Les informations récoltées grâce aux écaillés déposés par les pêcheurs lors des déclarations obligatoires ou facultatives permettent de connaître l'âge des individus pêchés et leur histoire de vie. Cela permet de connaître l'état des stocks et d'adapter les mesures prises pour ces espèces migratrices.

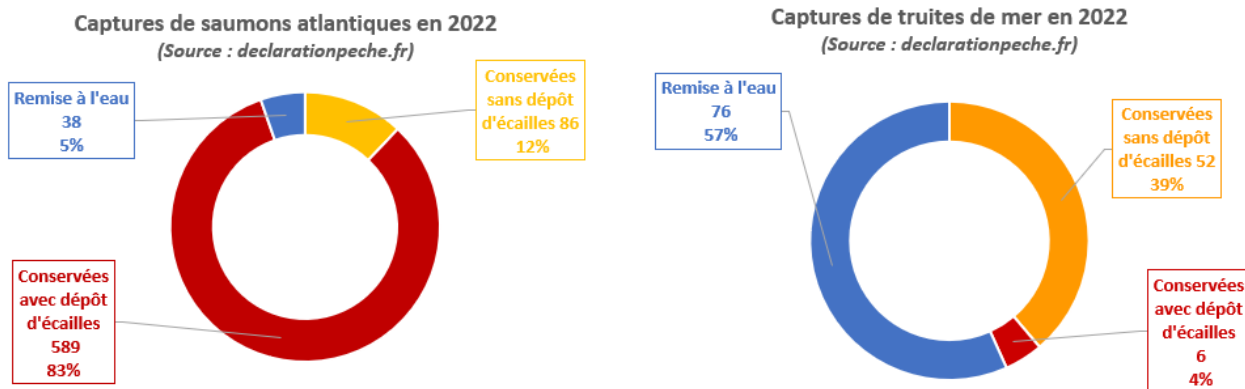


Figure 6 : Nombre d'enveloppes écailles de SAT et TRM déposées par les pêcheurs

On observe que le dépôt d'écailles s'il est bien instauré pour les déclarations de saumons reste faible pour les truites de mer. On constate également une différence entre les déclarations effectuées sur *declarationpeche.fr* et le nombre d'enveloppes réellement reçues et analysées par le CNICS en particulier pour les truites de mer.

Important : la FNPF conseille de ne prélever les écailles que sur les individus qui sont conservés pour le bien-être des poissons remis à l'eau et pour leur éviter d'éventuelles conséquences sanitaires. Si des écailles sont prélevées sur les truites de mer, il est indispensable de faire une déclaration. Cela permet la délivrance d'un numéro à indiquer sur l'enveloppe écaille qui est rattaché au compte du pêcheur ce qui permet de relier les informations des écailles et de la capture déclarée (taille, poids, etc.). Cela permet aussi de transmettre au pêcheur les informations sur sa capture (par exemple l'âge), informations qu'il retrouvera sur son *declarationpeche.fr*.

4. Déclarations par les pêcheurs

29% des déclarations sont faites par les pêcheurs eux-mêmes. Les pêcheurs ont déclaré eux-mêmes 16% des captures de saumons atlantiques et 98% des captures de truite de mer. Les autres déclarations ont été faites par l'intermédiaires des dépositaires migrants.

5. Dépositaires

Les dépositaires migrants	
Nombre de dépositaires migrants 2022 ayant effectués des distributions et/ou des déclarations	169
Nombre de premiers assortiments distribués	3 071
Nombre moyen de premiers assortiments distribués par dépositaire	18
Nombre de réassortiments distribués	652
Nombre moyen de réassortiments distribués par dépositaire	4

En 2022, 180 dépositaires « migrants » ont contribué à la distribution des premiers assortiments et réassortiments. Au total 3071 premiers assortiments et 652 réassortiments ont été distribués.

Le nombre maximal d'assortiments distribués par un dépositaire est de 155.

Tableau 7 : Actions des dépositaires migrants en 2022